selon le Règlement sur les produits dangereux



CAPTURE® 240 EC INSECTICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.8 12/12/2023 50000429 Date de la première parution: 05/05/2020

SECTION 1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit CAPTURE® 240 EC INSECTICIDE

Autres moyens d'identification

Code du produit 50000429

Nature chimique Mélange

Numéro d'enregistrement

de produit

PCP #31396

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Peut être utilisé comme insecticide/acaricide

Restrictions d'utilisation Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Fabricant FMC of Canada Ltd

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

Canada

Phone (AgHotline): 1-833-FMC-PPAC (1-833-362-7722),

Web: https://ag.fmc.com/ca/en

SDS-Info@fmc.com

<u>Adresse du fournisseur</u> FMC of Canada Limited

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

Canada

Numéro de téléphone en cas d'urgence

En cas d'urgence de fuite, d'incendie, de déversement ou

d'accident, appelez:

1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - U.S.A.) 1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International) 1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Suppléant)

Urgence médicale:

U.S.A. & Canada: +1 800 / 331-3148

Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Liquides inflammables : Catégorie 3

selon le Règlement sur les produits dangereux



CAPTURE® 240 EC INSECTICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.8 12/12/2023 50000429 Date de la première parution: 05/05/2020

Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 3

Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 4

Sensibilisation de la peau : Catégorie 1

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposi-

tion unique

Catégorie 1

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposi-

tion unique

Catégorie 3 (Appareil respiratoire, Système nerveux central)

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposi-

tion répétée

Catégorie 1

Risque d'aspiration : Catégorie 1

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger









Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans

les voies respiratoires.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les

précautions de sécurité.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition.

Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du

matériel de réception.

selon le Règlement sur les produits dangereux



CAPTURE® 240 EC INSECTICIDE

Version Date 1.8 12/1

Date de révision: 12/12/2023

Numéro de la FDS: 50000429

Date de dernière parution: -

Date de la première parution: 05/05/2020

P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.

P242 Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.

P243 Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.

P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ auditive.

Intervention:

P301 + P310 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. Rincer la bouche

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE

ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

P308 + P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P331 Ne PAS faire vomir.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Entreposage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Mélange

selon le Règlement sur les produits dangereux



CAPTURE® 240 EC INSECTICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.8 12/12/2023 50000429 Date de la première parution: 05/05/2020

Composants

Nom Chimique	Nom com- mun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Bifenthrin	(2-methyl[1,1'-biphenyl]-3-yl)methyl 3-(2-chloro-3,3,3-trifluoro-1-propenyl)-2,2-dimethylcyclo-propanecar-boxylate	82657-04-3	25.1
Solvent naphtha (petro- leum), light aromatic	Solvent naphtha (petroleum), light aromatic	64742-95-6	>= 60 - < 80 *
Distillates (petroleum), solvent-dewaxed light paraffinic	Distillates (petroleum), solvent- dewaxed light paraffinic	64742-56-9	>= 5 - < 10 *

La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en

consultation.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître plu-

sieurs heures plus tard.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin après toute exposition importante. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

En cas de contact avec la

peau

S'il y a du produit sur les vêtements, retirer-les.

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au

moins 15 minutes.

Faire appel à une assistance médicale si de l'irritation se dé-

veloppe et persiste.

En cas de contact avec les

yeux

Tenir les paupières écartées et rincer les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir une assistance

médicale.

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Retirez les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

selon le Règlement sur les produits dangereux



CAPTURE® 240 EC INSECTICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

12/12/2023 50000429 Date de la première parution: 05/05/2020 1.8

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

Maintenir les voies respiratoires dégagées. En cas d'ingestion

NE PAS faire vomir.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

Symptômes et effets les plus : importants, aigus et différés

Toxique en cas d'ingestion.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Nocif par inhalation.

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'ex-

positions répétées ou d'une exposition prolongée.

Protection pour les secou-

ristes

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utili-

ser les vêtements de protection recommandés

Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.

Avis aux médecins Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire. Moyen d'extinction approprié :

Moyens d'extinction inadé-

quats

Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan- :

gereux

Oxydes de carbone

Produits de combustion dangereux

Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou

toxiques.

Composés fluorés Composés chlorés Chlorure d'hydrogène Fluorure d'hydrogène

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la Autres informations

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent

être éliminés conformément à la réglementation locale en

viaueur.

Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doi-

selon le Règlement sur les produits dangereux



CAPTURE® 240 EC INSECTICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.8 12/12/2023 50000429 Date de la première parution: 05/05/2020

vent être entreposés séparément, dans des enceintes fer-

mées

Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants

complètement fermés.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

Les pompiers doivent porter des vêtements de protection et

un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Utiliser un équipement de protection personnelle.

Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'allumage.

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Attention aux vapeurs qui s'accumulent pour former des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler

dans les zones en contrebas.

Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient

d'origine en vue d'une réutilisation.

Identifier la zone contaminée avec des affiches et en interdire

l'accès au personnel non autorisé.

Seules les personnes qualifiées munies des équipements de

protection adéquats peuvent intervenir.

Pour des renseignements sur l'élimination, voir la section 13.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit pénètre dans les égouts.

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est

possible sans danger.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diato-

mées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales

(voir chapitre 13).

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explosion

Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet

incandescent.

Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'inflam-

mation des vapeurs organiques).

Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et

des sources d'ignition.

Conseils pour une manipula: :

tion sans danger

Éviter la formation d'aérosols.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

selon le Règlement sur les produits dangereux



CAPTURE® 240 EC INSECTICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.8 12/12/2023 50000429 Date de la première parution: 05/05/2020

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuelle, voir la section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'appli-

cation.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante

suffisante dans les ateliers.

Ouvrir les barils avec précaution, le contenu pouvant être

sous pression.

Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations

locales et nationales.

Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange

est utilisé.

Conditions de stockage sures

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Défense de fumer.

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer

verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Les installations et le matériel électriques doivent être con-

formes aux normes techniques de sécurité.

D'autres informations sur la stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Distillates (petroleum), solvent- dewaxed light paraffinic	64742-56-9	TWA (Brouil- lard)	5 mg/m3	CA AB OEL
		STEL (Brouil- lard)	10 mg/m3	CA AB OEL
		VEMP (Brouillard)	5 mg/m3	CA QC OEL
		VECD (Brouillard)	10 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Brouil- lard)	1 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (Frac-	5 mg/m3	ACGIH
		tion inhalable)		

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

selon le Règlement sur les produits dangereux



CAPTURE® 240 EC INSECTICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.8 12/12/2023 50000429 Date de la première parution: 05/05/2020

normalement nécessaire.

Protection des mains

Matériau : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme

un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc

nitrile.

Remarques : L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spé-

cifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de

protection.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.

Mesures de protection : Établir un plan d'action de premier soins avant d'utiliser ce

produit.

Tenir prête et en permanence une trousse d'urgence avec

son mode d'emploi détaillé.

S'assurer que le système de rinçage oculaire et les douches

de sécurité soient situés près de la zone de travail. Porter un équipement de protection adéquat.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après

la manipulation du produit.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique : liquide

Couleur : ambre

Odeur : aromatique

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

pH : Donnée non disponible

Point de fusion/congélation : Donnée non disponible

Point d'ébullition initial et in-

tervalle d'ébullition

Donnée non disponible

selon le Règlement sur les produits dangereux



CAPTURE® 240 EC INSECTICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.8 12/12/2023 50000429 Date de la première parution: 05/05/2020

Point d'éclair : 44 - 46 °C

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (liquides) : Entretient la combustion

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : 0.94 - 0.96 (20 °C)

Densité : 7.8 - 8.0 lb/gal

Masse volumique apparente : Donnée non disponible

Solubilité

Solubilité dans l'eau : émulsionnable

Solubilité dans d'autres

solvants

Donnée non disponible

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammation

Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



CAPTURE® 240 EC INSECTICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.8 12/12/2023 50000429 Date de la première parution: 05/05/2020

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Produits de décomposition

dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Toxique en cas d'ingestion. Nocif par inhalation.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 262 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 1.86 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg

Composants:

Bifenthrin:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 50.2 - 58.8 mg/kg

Symptômes: Convulsions, Tremblements

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, femelle): 0.6 - 1.2 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: Directives du test 403 de l'OECD Symptômes: Tremblements, Convulsions

CL50 (Rat, mâle): 1.10 mg/l Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: Directives du test 403 de l'OECD Symptômes: Tremblements, Décès

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg

Remarques: pas de mortalité

Solvent naphtha (petroleum), light aromatic:

selon le Règlement sur les produits dangereux



CAPTURE® 240 EC INSECTICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.8 12/12/2023 50000429 Date de la première parution: 05/05/2020

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 3,492 mg/kg

Méthode: Directives du test 401 de l'OECD

DL50 (Rat, mâle): 6,984 mg/kg

Méthode: Directives du test 401 de l'OECD

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 6.193 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: vapeur

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation Remarques: pas de mortalité

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 3,160 mg/kg

Évaluation: Ce composant/mélange est faiblement toxique

après un seul contact avec la peau.

Distillates (petroleum), solvent-dewaxed light paraffinic:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 401 de l'OECD

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.53 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Corrosion et/ou irritation de la peau

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

Espèce : Lapin

Évaluation : N'est pas classé comme irritant Résultat : Pas d'irritation de la peau

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou des dermatites.

Composants:

Bifenthrin:

Espèce : Lapin

Résultat : irritation légère ou nulle de la peau.

BPL : ou

selon le Règlement sur les produits dangereux



CAPTURE® 240 EC INSECTICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.8 12/12/2023 50000429 Date de la première parution: 05/05/2020

Espèce : Lapin

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD Résultat : irritation légère ou nulle de la peau.

BPL : oui

Solvent naphtha (petroleum), light aromatic:

Espèce : Lapin

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD Résultat : Irritation légère de la peau

Distillates (petroleum), solvent-dewaxed light paraffinic:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Lésion/irritation grave des yeux

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

Espèce : Lapin

Résultat : irritation légère

Évaluation : N'est pas classé comme irritant

Remarques : Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du

système respiratoire et de la peau.

Composants:

Bifenthrin:

Espèce : Lapin

Résultat : Légère ou aucune irritation des yeux Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

BPL : oui

Solvent naphtha (petroleum), light aromatic:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Distillates (petroleum), solvent-dewaxed light paraffinic:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Peut provoquer une allergie cutanée.

selon le Règlement sur les produits dangereux



CAPTURE® 240 EC INSECTICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.8 12/12/2023 50000429 Date de la première parution: 05/05/2020

Sensibilisation des voies respiratoires

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

Évaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Remarques : A un effet sensibilisant.

Composants:

Bifenthrin:

Type d'essai : Essai de maximisation Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Cobaye

Méthode : Directives du test 406 de l'OECD

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

BPL : ou

Solvent naphtha (petroleum), light aromatic:

Type d'essai : Essai de maximisation Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Cobaye

Méthode : Directives du test 406 de l'OECD Résultat : Pas un sensibilisateur cutané.

Distillates (petroleum), solvent-dewaxed light paraffinic:

Type d'essai : Test de Buehler Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Cobaye

Méthode : Directives du test 406 de l'OECD Résultat : Pas un sensibilisateur cutané.

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Mutagénécité de la cellule germinale

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Composants:

Bifenthrin:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de mutation génique

Système de test: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique

Résultat: négatif

Type d'essai: test de nutation inverse

Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique

Méthode: Directives du test 471 de l'OECD

Résultat: négatif

Type d'essai: Test de lymphome de souris

selon le Règlement sur les produits dangereux



CAPTURE® 240 EC INSECTICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.8 12/12/2023 50000429 Date de la première parution: 05/05/2020

Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test létal récessif lié au sexe

Espèce: Drosophila melanogaster (Drosophile)

Résultat: négatif

Type d'essai: test de synthèse d'ADN non-programmée

Espèce: Rat

Méthode: Directives du test 486 de l'OECD

Résultat: négatif

Solvent naphtha (petroleum), light aromatic:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: étude in vitro sur les dommages et/ou la répara-

tion de l'ADN

Système de test: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique

Résultat: négatif

Type d'essai: test de nutation inverse

Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Aberration chromosomique de la moelle os-

seuse

Espèce: Rat (mâle et femelle) Voie d'application: Inhalation

Résultat: négatif

Distillates (petroleum), solvent-dewaxed light paraffinic:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de nutation inverse

Activation métabolique: Activation métabolique Méthode: Directives du test 471 de l'OECD

Résultat: positif

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test du micronoyau

Espèce: Souris (mâle et femelle)

Voie d'application: Injection intrapéritonéale Méthode: Directives du test 474 de l'OECD

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Cancérogénicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

Cancérogénicité - Évaluation : Évidence restreinte de cancérogénicité lors d'études chez des

animaux

selon le Règlement sur les produits dangereux



CAPTURE® 240 EC INSECTICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.8 12/12/2023 50000429 Date de la première parution: 05/05/2020

Composants:

Bifenthrin:

Espèce : Rat, femelle Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 2 années

NOAEL : 3 mg/kg p.c./jour

Résultat : négatif

Espèce : Souris, mâle Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 18 mois

NOAEL : 7.6 mg/kg p.c./jour

Résultat : positif

Symptômes : Tumeurs malignes

Solvent naphtha (petroleum), light aromatic:

Cancérogénicité - Évaluation : Évidence restreinte de cancérogénicité lors d'études chez des

animaux

Distillates (petroleum), solvent-dewaxed light paraffinic:

Espèce : Souris, femelle
Voie d'application : Dermale
Durée d'exposition : 78 semaines
Résultat : négatif

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour la reproduction

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Composants:

Bifenthrin:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude sur deux générations

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 3 mg/kg p.c./jour Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 5 mg/kg

p.c./jour

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement fœtal

Type d'essai: Développement embryofœtal

Espèce: Lapin

Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 2.7 mg/kg p.c./jour

Tératogénicité: NOAEL: 2.7 mg/kg p.c./jour Symptômes: Incidences sur la mère. Résultat: Aucun effet tératogène.

Type d'essai: Développement embryofœtal

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

selon le Règlement sur les produits dangereux



CAPTURE® 240 EC INSECTICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.8 12/12/2023 50000429 Date de la première parution: 05/05/2020

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 1 mg/kg p.c./jour

Tératogénicité: NOAEL: 2 mg/kg p.c./jour

Résultat: Aucun effet tératogène.

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: LOAEL: 7.2 mg/kg p.c./jour Toxicité pour le développement: LOAEL: 7.2 mg/kg p.c./jour

Embryotoxicité.: NOEL: 9.0 mg/kg p.c./jour Méthode: Directives du test 426 de l'OECD

Résultat: L'expérimentation sur des animaux n'a démontré aucun effet sur la fertilité., Une certaine évidence d'effets néfastes sur le développement, sur la base d'expérimentations

sur des animaux.

Solvent naphtha (petroleum), light aromatic:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude sur trois générations

Espèce: Rat

Voie d'application: inhalation (vapeurs) Fertilité: NOAEC Mating/Fertility: 7.5 mg/l

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Incidences sur le dévelop-

pement fœtal

Espèce: Souris

Voie d'application: inhalation (vapeurs)

Toxicité maternelle générale: LOAEC: 500 partie par million

Symptômes: Incidences sur la mère.

STOT - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Produit:

Évaluation : La substance ou le mélange est classé(e) comme agent

toxique pour un organe spécifique, exposition unique, catégo-

rie 1.

Composants:

Bifenthrin:

Organes cibles : Système nerveux central

Évaluation : Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Solvent naphtha (petroleum), light aromatic:

Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires., Peut provoquer somno-

lence ou des vertiges.

selon le Règlement sur les produits dangereux



CAPTURE® 240 EC INSECTICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.8 12/12/2023 50000429 Date de la première parution: 05/05/2020

STOT - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Produit:

Évaluation : Identifié(e) comme pouvant produire des effets significatifs sur

la santé chez les animaux à des concentrations de 0,02

mg/l/6h/jour ou moins.

Composants:

Bifenthrin:

Organes cibles : Système nerveux central

Évaluation : La substance ou le mélange est classé(e) comme agent

toxique pour un organe spécifique, expositions répétées, ca-

tégorie 1.

Solvent naphtha (petroleum), light aromatic:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent

toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Bifenthrin:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOEL : 100 ppm

Voie d'application : Orale - alimentation

Durée d'exposition : 90 d

Remarques : On n'a trouvé aucun effet toxicologique significatif.

Espèce : Chien, mâle et femelle NOEL : 2.5 mg/kg p.c./jour Voie d'application : Orale - alimentation

Durée d'exposition : 13 w

Symptômes : Tremblements

Solvent naphtha (petroleum), light aromatic:

Espèce : Rat, mâle et femelle NOAEC : 0.8 - 0.9 mg/l Voie d'application : Inhalation : vapeur

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Espèce : Rat, mâle NOAEL : 600 mg/kg Voie d'application : Oral(e)

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

selon le Règlement sur les produits dangereux



CAPTURE® 240 EC INSECTICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.8 12/12/2023 50000429 Date de la première parution: 05/05/2020

Toxicité par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Composants:

Bifenthrin:

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

Solvent naphtha (petroleum), light aromatic:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Distillates (petroleum), solvent-dewaxed light paraffinic:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Autres informations

Produit:

Remarques : Les symptômes de surexposition peuvent être les suivants :

maux de tête, étourdissements, fatigue, nausée et vomisse-

ments.

Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peu-

vent donner des effets narcotiques.

Les solvants risquent de dessécher la peau.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

Bifenthrin:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Salmo gairdneri): 0.00015 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type d'essai: Essai en dynamique

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 0.00035 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type d'essai: Essai en dynamique

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.000256

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type d'essai: Essai en semi-statique Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

BPL: oui

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0.000234

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type d'essai: Essai en semi-statique Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

selon le Règlement sur les produits dangereux



CAPTURE® 240 EC INSECTICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

12/12/2023 50000429 Date de la première parution: 05/05/2020 1.8

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia (Daphnie)): 0.00011 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

CL50 (Daphnia (Daphnie)): 0.0016 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (algues): 0.822 mg/l Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.00012

Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.0013 µg/l

Durée d'exposition: 21 d

NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.00095 μg/l

Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

DL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 16 mg/kg

Durée d'exposition: 14 d

Méthode: Directives du test 216 de l'OECD

Remarques: Aucun effet négatif significatif sur la minéralisa-

tion de l'azote.

Toxicité pour les organismes :

terrestres

DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): 1,800 mg/kg

DL50 (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 2,150 mg/kg

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): 0.1 - 0.35 µg/bee

Durée d'exposition: 24 h

Point final: Toxicité aiguë par voie orale Méthode: Directives du test 213 de l'OECD

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): 0.1 - 0.3 µg/bee

Durée d'exposition: 24 h

Point final: Toxicité aiguë par contact Méthode: Directives du test 214 de l'OECD

Solvent naphtha (petroleum), light aromatic:

Toxicité pour les poissons NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 4.5 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type d'essai: Essai en semi-statique Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

selon le Règlement sur les produits dangereux



CAPTURE® 240 EC INSECTICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

12/12/2023 50000429 Date de la première parution: 05/05/2020 1.8

LL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 8.2 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type d'essai: Essai en semi-statique

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

EL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 4.5 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type d'essai: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata): 3.1 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type d'essai: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOELR (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 2.6

mg/l

Durée d'exposition: 14 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 204

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques (Toxicité chronique)

NOELR (Daphnia magna (Puce d'eau)): 2.6 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (Tetrahyména pyriformis): 15.41 mg/l

Durée d'exposition: 40 h

Type d'essai: Inhibition de la croissance

Remarques: La valeur donnée est basée sur une approche SAR/AAR à l'aide de la boîte à outils OECD, DEREK, les mo-

dèles VEGA QSAR (modèles CAESAR), etc.

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu

aquatique

Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Distillates (petroleum), solvent-dewaxed light paraffinic:

Toxicité pour les poissons LL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100

mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: Essai en statique

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

selon le Règlement sur les produits dangereux



CAPTURE® 240 EC INSECTICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.8 12/12/2023 50000429 Date de la première parution: 05/05/2020

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

EL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 10,000 mg/l

Durée d'exposition: 24 h Type d'essai: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

NOELR (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)):

100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type d'essai: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

. .

NOELR (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1,000

mg/l

Durée d'exposition: 14 d

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

(Daphnia magna (Puce d'eau)): 10 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Type d'essai: Essai en semi-statique Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Toxicité pour les microorga-

nismes

NOEL: > 1.93 mg/l

Durée d'exposition: 0.16 h

Persistance et dégradabilité

Composants:

Bifenthrin:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Solvent naphtha (petroleum), light aromatic:

Biodégradabilité : Concentration: 49.2 mg/l

Résultat: Intrinsèquement biodégradable.

Biodégradation: 77.05 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: Directives du test 301F de l'OECD

Distillates (petroleum), solvent-dewaxed light paraffinic:

Biodégradabilité : Résultat: Intrinsèquement biodégradable.

Biodégradation: 31 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: Directives du test 301F de l'OECD

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Bifenthrin:

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)

Coefficient de bioconcentration (BCF): 1,709

Remarques: En raison du coefficient de distribution n-

octanol/eau, l'accumulation dans les organismes est possible.

selon le Règlement sur les produits dangereux



CAPTURE® 240 EC INSECTICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.8 12/12/2023 50000429 Date de la première parution: 05/05/2020

Voir la section 9 pour le coefficient de partage octanol-eau.

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: 6

Mobilité dans le sol

Composants:

Bifenthrin:

Répartition entre les compar- :

timents environnementaux

Koc: 236610 ml/g, log Koc: 5.37

Remarques: immobile

Stabilité dans le sol :

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de

manipulation ou d'élimination peu professionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les

fossés avec le produit ou le récipient utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.

Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN : UN 3351

Nom d'expédition : PYRETHROID PESTICIDE, LIQUID, TOXIC, FLAMMABLE

(Bifenthrin, Aromatic hydrocarbons, C10)

Classe : 6.1
Risque subsidiaire : 3
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 6.1 (3)
Dangereux pour l'environne- : oui

22 / 26

selon le Règlement sur les produits dangereux



CAPTURE® 240 EC INSECTICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.8 12/12/2023 50000429 Date de la première parution: 05/05/2020

ment

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3351

Nom d'expédition : Pyrethroid pesticide, liquid, toxic, flammable

(Bifenthrin, Aromatic hydrocarbons, C10)

Classe : 6.1
Risque subsidiaire : 3
Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Toxic, Flammable Liquids

Instructions de conditionne : 663

ment (avion cargo)

Instructions de conditionne : 655

ment (avion de ligne)

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

Code IMDG

No. UN : UN 3351

Nom d'expédition : PYRETHROID PESTICIDE, LIQUID, TOXIC, FLAMMABLE

(Bifenthrin, Aromatic hydrocarbons, C10)

Classe : 6.1
Risque subsidiaire : 3
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 6.1 (3)
EmS Code : F-E, S-D
Polluant marin : oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN : UN 3351

Nom d'expédition : PYRÉTHROÏDE PESTICIDE LIQUIDE, TOXIQUE,

INFLAMMABLE

Classe : 6.1
Risque subsidiaire : 3
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 6.1 (3)
Code ERG : 131
Polluant marin : oui

Remarques : Afficher la marque « dangereux par inhalation » sur l'embal-

lage conformément au TMD 4.23.

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

selon le Règlement sur les produits dangereux



CAPTURE® 240 EC INSECTICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.8 12/12/2023 50000429 Date de la première parution: 05/05/2020

NPRI Composants : Solvent naphtha (petroleum), light aromatic

butan-1-ol

Oxirane, polymer with methyloxirane, mono(nonylphenyl)

ether

ethylene oxide methyloxirane

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : En conformité avec les inventaires

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AIIC : Non en conformité avec les inventaires

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ré-

pertoriés ni dans la LES ni dans la LIS canadiennes.

2-METHYLBIPHENYL-3-YLMETHYL (Z)-(1RS,3RS)-3-(2-

CHLORO-3,3,3-TRIFLUOROPROP-1-ENYL)-2,2-DIMETHYLCYCLOPROPANECARBOXYLATE

ENCS : Non en conformité avec les inventaires

ISHL : Non en conformité avec les inventaires

KECI : En conformité avec les inventaires

PICCS : Non en conformité avec les inventaires

IECSC : En conformité avec les inventaires

NZIoC : Non en conformité avec les inventaires

TECI : Non en conformité avec les inventaires

Liste canadiennes

La ou les substances suivantes sont assujetties à une déclaration de nouvelle activité importante: methyloxirane 75-56-9

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)

CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (ta-

bleau 2 : VLE)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, An-

nexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des conta-

minants de l'air

ACGIH / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h

selon le Règlement sur les produits dangereux



CAPTURE® 240 EC INSECTICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.8 12/12/2023 50000429 Date de la première parution: 05/05/2020

CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA AB OEL / STEL : Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes

CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée
CA QC OEL / VECD : Valeur d'exposition de courte durée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN -Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon): ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique: PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines: (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS -Fiche technique de santé-sécurité: TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan: TDG -Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de

selon le Règlement sur les produits dangereux



CAPTURE® 240 EC INSECTICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.8 12/12/2023 50000429 Date de la première parution: 05/05/2020

l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

CA / 3F

Préparé par:

FMC Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2023 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

Fin de la fiche technique signalétique